PROVINCE DE QUÉBEC VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le mardi 13 octobre 2015 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Michel Carbonneau, maire,

Mme Johanne Dufresne, conseillère,

M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Aline Alain, conseillère,
M. Guillaume Roberge, conseiller,

Absents: M. Derek Grilli, conseiller,

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2015-10-107

Il est proposé par la conseillère Aline Alain, Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

- 1. Adoption de l'ordre du jour;
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015;
- 3. Questions de l'assemblée;
- 4. Approbation de la liste des comptes à payer;
- 5. Plan Triennal Commission scolaire
- 6. Campagne Centraide
- 7. Demande appui Maison d'aînés à Bonsecours
- 8. Octroi mandat plan d'intervention
- 9. Déneigement bureau municipal
- 10. Subvention PAARRM REPORTÉ
- 11. Demande appui Vent Dans les Arts RETIRÉ
- 12. Dérogation mineure
- 13. Avis de motion règlement fosse septique
- 14. Autorisation sentier motoneige
- 15. Commandite Ligue d'improvisation TVME
- 16. Achat oxymètre
- 17. Appel d'offre collecte
- 18. Entente Loisirs Waterloo
- 19. Résolution Carl Massé CPTAQ
- 20. Demande Maison des Jeunes 2016
- 21. Questions de l'assemblée;
- 22. Affaires nouvelles;
 - 22.1 Règles concernant les questions de l'assemblée;
 - 22.2 Rue Yamaska
- 23. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

2015-10-108



Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 septembre 2015;

Il est proposé par la conseillère Johanne Dufresne, Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procèsverbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2015, et que le procès-verbal du 8 septembre 2015 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Un citoyen de la rue Dandenault s'informe sur les résultats des analyses réalisées concernant la coloration de l'eau. Les résultats sont transmis ainsi que les recommandations apportées par les spécialistes d'Environor et d'EXP.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2015-10-109

Il est proposé par le conseiller Guillaume Roberge, Appuyé par la conseillèreAline Alain,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 13 octobre 2015, telle que modifiée, pour un montant de 82,111.67\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201500265 à #2015000297) dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

5. PLAN TRIENNAL COMMISSION SCOLAIRE

2015-10-110

Attendu que la Commission scolaire des Sommets est actuellement en processus de consultation dans le dossier de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017 à 2018-2019;

Attendu que la Commission scolaire désire connaître l'avis ou les opinions de la municipalité dans les dossiers soumis à la consultation;

Attendu l'importance pour la municipalité de conserver son école;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé, Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que la municipalité, en réponse à la demande de la Commission scolaire des Sommets, adopte la position suivante :

- 1- la municipalité est en accord avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Sommets pour les années scolaires 2016-2017 à 2018-2019 (Règle 201).
- 2- concernant le Dossier A- Maintien des écoles de cinquante (50) élèves et moins (Règle 201) :
 - a) la municipalité est en accord avec la recommandation visant le maintien de l'école St-Laurent ;

Que la municipalité joigne à sa réponse à la commission scolaire une lettre expliquant sa position face à la relocalisation des élèves de Ste-Anne-De-La-Rochelle, originaires du Village de Lawrenceville, vers La Chanterelle de Valcourt, plutôt que vers l'école Saint-Laurent de Lawrenceville.



Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

6. CAMPAGNE CENTRAIDE

Aucun don ne sera accordé à Centraide cette année.

7. DEMANDE APPUI MAISON DES AINÉS DE BONSECOURS

2015-10-111

Attendu la demande d'appui reçue de la coopérative de solidarité Les Quatre Lieux de Bonsecours, pour un projet de maison d'aînés à Bonsecours;

Attendu que la demande est pour un montant de 5,000\$, d'une lettre d'appui, de références auprès des aînés de notre municipalité ainsi que du prêt de la salle communautaire pour une présentation de projet;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson, Appuyé par la conseillère Johanne Dufresne,

Qu'une lettre d'appui au projet soit préparée;

Que la salle communautaire soit mise à la disposition de la coopérative pour une séance d'information;

Que l'information sur le projet soit acheminée aux aînés du village via le Moulin Express.

Qu'aucune aide financière ne soit accordée à la coopérative de solidarité Les Quatre Lieux de Bonsecours.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. OCTROI MANDAT PLAN INTERVENTION

2015-10-112

Attendu que la municipalité doit mettre à jour son plan d'intervention;

Attendu que des offres de services ont été demandées aux firmes d'ingénieurs Avizo, CIMA+, WSP et EXP;

Attendu que trois firmes ont envoyées leur offre de service et que la moins élevée est celle d'EXP pour un montant de 9,820\$ avant taxes;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson, Appuyé par le conseillerÉric Bossé,

Que la municipalité mandate EXP de réaliser la mise à jour du plan d'intervention pour un montant de 9,820\$ avant taxes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. DÉNEIGEMANT BUREAU MUNICIPAL

2015-10-113

Attendu qu'une soumission pour le déneigement du bureau municipal, de la station d'épuration, de l'école et de la borne fontaine située à l'intersection du rang 11 et de la 243, pour la saison hivernale 2015-2016, a été demandée à trois entrepreneurs en déneigement de la région;

Attendu que deux entrepreneurs en déneigement ont répondu à l'invitation;

Attendu que la plus basse soumission est celle de Ferme Robert Petit Inc. pour un montant de 1,850\$ plus taxes;



Il est proposé par la conseillère Aline Alain, Appuyé par le conseillerÉric Bossé,

Que la municipalité accepte la soumission de Ferme Robert Petit Inc. au montant de 1,850\$ plus taxes pour le déneigement du bureau municipal, de la station d'épuration, de l'école et de la borne fontaine située à l'intersection du rang 11 et de la 243, pour la saison hivernale 2015-2016.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

10. SUBVENTION PAARRM

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

11. DEMANDE APPUI VENT DANS LES ARTS

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

12. DÉROGATION MINEURE 2015-002

2015-10-114

Attendu qu'une demande de dérogation mineure pour l'immeuble résidentielle sise au 2430, rue Principale a été déposé le 3 septembre 2015;

Attendu que la demande consiste à autoriser une réduction de la marge arrière du lot 3 648 289 à 23.09 mètres au lieu de 30 mètres comme prévu au règlement;

Attendu que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au propriétaire qui la demande;

Attendu que la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés;

Attendu que cette dérogation fait référence seulement au bâtiment résidentiel présentement construit sur le lot ;

Attendu que l'acceptation de cette dérogation mineure permettra de régulariser une situation qui a échappée au précédent inspecteur;

Attendu qu'à la grille des normes le fait de créer un écran végétal a été enlevé pour la construction résidentielle mais s'appliquera pour un bâtiment commercial ou industriel.

Attendu que cette dérogation a été approuvée par le CCU et que ce dernier recommande son approbation par le conseil;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé, Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que la municipalité approuve la dérogation mineure 2015-002 pour l'immeuble du 2430 rue Principale (lot 3648289) afin que celui-ci soit déclaré conforme aux règlements municipaux.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

13. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2015-303 – FOSSES SEPTIQUES

AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Johanne Dufresne donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement sur les fosses septiques numéro **2015-303** et abrogeant tout autre règlement de même nature. De plus une dispense de lecture est donnée conformément à l'article 445 du code municipal.

14. REQUÊTE SENTIER DE MOTONEIGES



2015-10-115

Attendu la demande du Club de motoneige les Pionniers de Valcourt pour un droit de passage sur la piste cyclable de la rue Principale (243) à Millette et Fils;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé, Appuyé par le conseiller Guillaume Roberge,

Que la municipalité accorde un droit de passage d'un (1) an au Club de motoneige les Pionniers de Valcourt sur la piste cyclable de la rue Principale (243) à Millette et Fils.

Que ce droit de passage soit conditionnel à l'installation, par le club de motoneige de les Pionniers de Valcourt, d'une pancarte indiquant un 'CUL DE SAC' au Chemin des Amoureux.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

15. COMMANDITE LIGUE D'IMPROVISATION TVME

Aucune commandite ne sera accordéepour la ligue d'impro TVMQ.

16. ACHAT OXYMÈTRE

2015-10-116

Attendu que l'oxymètre de la municipalité, servant à mesurer le taux d'oxygène de l'eau pendant les opérations de contrôle au champ d'épuration, est hors service suite au bris du processeur;

Attendu que la réparation de l'appareil n'est pas rentable et que l'achat d'un nouvel appareil est nécessaire;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé, Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que la municipalité procède à l'achat d'un nouvel appareil au coût de 710\$.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

17. APPEL D'OFFRE DÉCHETS DOMESTIQUES

La municipalité préparera les documents d'appel d'offre pour la collecte des déchets domestiques.

Les soumissions demandées seront pour un mandat de un ou trois ans, pour une collecte mécanisée aux deux semaines, avec collecte des gros rebuts deux fois par année.

18. ENTENTE LOISIRS WATERLOO

Une lettre sera adressée aux services des loisirs de Waterloo pour accuser réception de l'entente conclue entre la Ville de Waterloo et une citoyenne de Lawrenceville.

19. RÉSOLUTION CPTAQ - CARL MASSÉ

2015-10-117

Attendu la demande déposée par Carl Massé auprès de la CPTAQ pour le fractionnement de ses terres en deux unités distinctes;

Attendu que cette demande ne contrevient pas à notre règlement municipal d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé, Appuyé par le conseiller Guillaume Roberge,

Que la municipalité autorise la demande déposée par M. Massé auprès de la CPTAQ.

Que la municipalité complète les documents requis par la CPTAQ relativement à cette demande.



Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

20. DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES DE VALCOURT

La municipalité demandera d'avantage de détail sur la fréquentation des jeunes de Lawrenceville et sur le budget 2016 pour lequel une demande d'aide financière de 1,950\$ a été déposée à la municipalité.

21. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de questions de l'assemblée.

22. AFFAIRES NOUVELLES

22.1 Règles concernant les questions de l'assemblée

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Il est demandé que la règle des 15 minutes par période de questions de l'assemblée soit assouplie afin de permettre aux citoyens de disposer du temps nécessaire pour déposer leurs requêtes ou poser leurs questions.

22.2 Rue Yamaska

Le conseil discute de l'état de la rue Yamaska entre le rang 9 et la rue Principale.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

Michel Carbonneau, maire

2015-10-118

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Éric Bossé, à 21h30, que la présente séance soit levée.

François Paquette, directeur général